

Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes



La violence à l'égard des femmes et des filles constitue l'une des violations des droits humains les plus répandues dans le monde. Pour lutter contre ce fléau et depuis 2008, [l'Organisation des Nations Unies](#) appelle chaque **25 novembre** à une **action internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes et des filles dans le monde**. Outre les toujours trop nombreux féminicides commis en France, les événements se déroulant actuellement en Iran nous démontrent que rien n'est jamais acquis.

Le SNPTES au côté de l'UNSA est engagé au quotidien au travers de ses mandats dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et pour une réelle égalité femme-homme. Si la ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche, Sylvie Retailleau a pu annoncer **un doublement dès 2023 du budget alloué à cette cause, passage de 1,7 à 3,5 millions d'euros**, il n'en demeure pas moins que sur le terrain le travail à accomplir reste important. Pour le SNPTES, **le monde éducatif se doit d'être également, un des acteurs prépondérants de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles**. Pour cela, la formation initiale et tout au long de la vie de l'ensemble des personnels des communautés éducatives et universitaires doit évoluer et être prioritaire.

Mettre fin aux violences à l'égard des femmes est l'affaire de toutes et tous. Pour le SNPTES, le soutien aux projets de 73 associations et établissements du supérieur et leur subventionnement à hauteur de 60 000 euros est un début. **Le SNPTES rappelle que la méthode de l'appel à projet est perfectible et permet souvent d'« arroser là où c'est déjà mouillé »**. Il est désormais temps d'accompagner les établissements qui n'ont ni le temps ni les moyens tant humains que financiers de construire et mettre en œuvre efficacement la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Par ailleurs, pour l'ensemble des personnels, **le SNPTES est au travers de l'UNSA, porteur des revendications présentées dans le courrier envoyé à Madame la Première ministre, Elisabeth Borne :**

- **Faire de la prévention des violences sexistes et sexuelles un sujet obligatoire de négociation** à tous les niveaux sous peine de sanction pour les employeurs.
- Mettre en place une **obligation de formation de tous les encadrants, services des ressources humaines et des représentants du personnel** pour lutter contre ces violences.
- Mettre en place une **obligation de sensibilisation annuelle sur les violences sexistes et sexuelles, organisée sur le temps et le lieu de travail**.
- **Sécuriser l'emploi et la carrière des victimes de violences**, que celles-ci aient un lien avec le travail ou non, en mettant en place plusieurs mesures : la suppression du ou des jours de carence en cas d'arrêt maladie, le droit à des aménagements d'horaires, de poste, des congés payés, la possibilité d'une mobilité fonctionnelle ou géographique choisie, ainsi que l'accès à une prise en charge médico-sociale et

J'adhère au SNPTES, je vote UNSA



psychologique des victimes sans frais. Pour garantir le droit au travail et le maintien en poste des femmes victimes de violences conjugales, il convient d'interdire leur licenciement comme c'est le cas pour les victimes de violences au travail.

- **Renforcer les possibilités d'action des référents VSS** (formation, moyens, précisions des prérogatives, mise en place de référents de proximité...).

En plus de ces revendications, **le SNPTES revendique la mise en place, par les directions, d'un système de confidentialité des données professionnelles et personnelles des victimes.**

Choisy-le-Roi, le 23 novembre 2022